Brèves de Lissieu...

Compte-rendu sommaire du Conseil Municipal > 30 MARS 2015

Adoption du Compte de Gestion de l'exercice 2014

Le Compte de Gestion 2014 a été dressé par Madame DECOOPMAN, Trésorière, du 01/1/2014 au 31/12/2014. N'appelant ni observation ni réserve, ce compte de gestion est approuvé et le Maire est autorisé à le signer.

Adoption du Compte administratif de l'exercice 2014

Le compte administratif retrace l'ensemble des mouvements, c'est-à-dire l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées par la commune sur une année. Il appartient au Conseil Municipal d'arrêter le compte administratif de l'exercice 2014. Après présentation du compte administratif, le Conseil en a donné acte et l'a approuvé sous la présidence du doyen d'âge du Conseil.

Affection du résultat de l'exercice 2014

Suite à l'adoption du compte administratif, le conseil municipal affecte le résultat de l'exercice précédent au budget du nouvel exercice.
Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, dans tous les cas, avant la clôture de l'exercice suivant. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter la somme de 1 174 647,32€ en recettes d'investissement et de reporter la somme de 1 163 173,82€ en dépenses d'investissement.

Vote des taux des taxes locales pour l'année 2015

Considérant la notification des bases fiscales pour 2015, le produit fiscal attendu à taux constants 2014 s'élèverait au montant de 1393124€, la construction de l'équilibre budgétaire pour l'exercice 2015 faisant apparaître un besoin de recettes fiscales à hauteur de 1 393 124€.

Servant de base aux impositions directes locales, les valeurs locatives sont revalorisées chaque année par le Parlement pour tenir compte de l'inflation. La commission des finances de l'Assemblée a adopté un amendement fixant le taux de revalorisation à 0,9% pour 2015. En Janvier 2015 les élus de la Métropole de Lyon ont procédé à une hausse de la part métropolitaine de la fiscalité de l'ordre de 5% (sur les taxes foncières et d'habitation ainsi que sur la contribution foncière des entreprises). Une hausse justifiée par le Président G Collomb, par la baisse drastique des dotations de l'état de l'ordre de 73 M€ pour l'année 2015. Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux d'imposition au titre de l'année 2015. Ces taux d'imposition n'ont pas été modifiés depuis le 25 mars 2013 et restent fixés à :
- 12,80 % pour la taxe d'habitation
- 17,59% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- 60,82% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties

Vote du Budget primitif 2015

Le projet de budget primitif 2015 a fait l'objet d'une présentation détaillée lors des Commissions des Finances tenues les 2 mars et 16 mars 2015.
Ce projet tient compte d'une part des dépenses et recettes obligatoires à intégrer dans chaque exercice budgétaire, et d'autre part des programmes d'investissement formulés par les élus, et enfin des recettes fiscales attendues suite au vote des taux d'imposition pour l'année 2015.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal déclare que le Budget Primitif 2015 de la commune s'équilibre à :
- 3 120 766,00€ en section de fonctionnement
- 3 347 719,07€ en section d'investissement

Attribution des subventions 2015

Après examen des dossiers de demande de subvention des associations par la commission réunie les 2 février et 24 mars 2015 et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'attribution et la répartition des subventions au titre de l'exercice 2015 pour un montant total de : 14 192€.

Bilan des cessions et des acquisitions de la commune pour l'année 2014

Le conseil municipal a pris acte du bilan des cessions et acquisitions de la commune en 2014.
Aucune cession ou acquisition n'est intervenue en 2014.

INFOS MAIRIE +

> Prochaine réunion du conseil municipal lundi 27 avril à 20h30, salle de réunion au Lissiaco.

> Horaires d'ouverture de la mairie de Lissieu:

Lundi: 13h30-16h30
mardi, jeudi et vendredi 8h30-12h et 13h30-16h30
mercredi : 8h30-12h
samedi : 9h-12h.

Vous pouvez prendre rendez-vous pour rencontrer vos élus, ou vous rendre en Mairie, une permanence est assurée tous les samedis de 11h à 12h par le Maire et/ou un adjoint.

> Pour toute parution dans les Brèves, merci d'envoyer votre demande écrite sur *breves@lissieu.fr* avant le 15 de chaque mois

LISSIEU
MÉTROPOLE DE LYON

Mairie de Lissieu - 69380
téléphone : 04 78 47 60 35
télécopie : 04 78 47 39 20
courriel : *mairie@lissieu.fr*
site internet : *www.lissieu.fr*

Compte-rendu sommaire du Conseil Municipal 30 mars 2015

Contribution 2015 au SYDER

Dans le cadre de la répartition des contributions définitives des Communes membres, conformément aux dispositions de l'article L. 5212-20 du Code général des collectivités territoriales, le SYDER a notifié le montant des charges résiduelles pour l'exercice 2015 pour un montant de 136 655, 93€ (pour mémoire 241 004,50€ en 2014).
Les Communes membres ont la possibilité de fiscaliser tout ou partie de cette contribution et doivent décider le cas échéant le montant de la budgétisation partielle de sa participation au syndicat.
Monsieur le Maire a proposé de ne pas budgétiser et ce même partiellement la participation de la Commune de Lissieu au SYDER, l'intégralité des charges du SYDER étant fiscalisé pour le même montant.

Contribution 2015 au SMBA

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil que dans le cadre de la répartition des contributions définitives des Communes membres, conformément aux dispositions de l'article L. 5212-20 du Code général des collectivités territoriales, le Syndicat Mixte Beaujolais Azergues (SMBA) a notifié le montant des charges résiduelles pour l'exercice 2015 pour un montant de 22 276,25€ (pour mémoire 22 425,02€ en 2014).
Les Communes membres ont la possibilité de fiscaliser tout ou partie de cette contribution et doivent décider le cas échéant le montant de la budgétisation partielle de sa participation au syndicat.
Sur proposition de Monsieur le Maire a proposé de ne pas budgétiser et ce même partiellement la participation de la Commune de Lissieu au SMBA, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fiscaliser l'intégralité des charges du SMBA pour le même montant.

Adhésion TECHLID : désignation des représentants

Lors de sa séance du 24 février 2015, le conseil municipal a décidé de l'adhésion de la commune à l'association TECHLID, association loi 1901 créée en juin 1988 implantée au nord-ouest de l'agglomération lyonnaise, entre Monts d'Or et Monts du Lyonnais.
Les statuts de l'association prévoient la désignation de deux titulaires et de deux suppléants pour représenter la commune au sein du conseil d'administration. Les deux titulaires sont le Maire et le 1er adjoint. Deux suppléants ont été désignés par le conseil:
Madame Dominique Auberger et Madame Dominique Balme.

Nouveaux rythmes scolaires

Afin que les enfants et leur famille retrouvent un rythme régulier, le COPIL (Comité de pilotage composé d'enseignants, d'élus et d'agents des écoles et de parents) suivi de conseils d'école extraordinaires, il a proposé les horaires suivants :
- 5 matinées de 8h30 11 h 30
- 4 après-midi de 13 h 30 à 16 h30 avec TAP le mardi après-midi à Montvallon et le jeudi après-midi sur Bois Dieu.

Ces nouveaux rythmes sont en cours de validation par le rectorat et l'inspecteur. Assisté par un prestataire extérieur (Accolade), et en concertation avec des parents volontaires, le PEDT (projet éducatif territorial) est en cours d'élaboration afin d'harmoniser les emplois du temps sur les 2 écoles et de favoriser les apprentissages sur la période de la matinée. Il devra être finalisé pour transmission à la Préfecture avant le 29/05/2015.

Travaux des commissions municipales et informations diverses.

-*Environnement :* La « faites de la Propreté » initiée par la Métropole se tiendra sur la première quinzaine de mai (date à définir). Des flyers seront distribués dans les écoles.
-*Enfance et jeunesse :* Mise en place d'un Conseil Municipal d'Enfants. Une Charte de fonctionnement doit être votée par le conseil municipal du mois d'avril. Un calendrier de programmation ainsi que diverses informations seront transmis aux parents via les écoles.
- *Santé Environnement :* Le SYTRAIVAL (Syndicat mixte d'élimination, de traitement et de valorisation des déchets du Beaujolais Dombes) projette d'installer sur la commune de Quincieux une unité industrielle de tri et de maturation du mâchefer. Décharge du Bouquis près de la commune de Dardilly : Des déchets toxiques ont été entreposés depuis plus de 30 ans. La dépollution a été prise en charge par l'ADEME (Agence de l'environnement et de la Maitrise de l'énergie) qui est missionnée par l'Etat.
- *Patrimoine :* Commencés en 2012, les travaux de restauration de la glacière du Bois Dieu sont terminés. Un partenariat entre des bénévoles, l'association Sauvegarde des Lavoirs et du Petit Patrimoine, la commune de Lissieu et le Syndicat Mixte des Monts d'Or a permis la restauration de la seule glacière des Monts d'Or .
- *Patrimoine :* Mise en place par le SMMO d'une dizaine de panneaux thématiques pour signaler les itinéraires pédestres sur la commune de Lissieu.

INFOS MAIRIE +

INFO PREFECTURE : Retard important dans les délais de fabrication des cartes d'identités

Le délai global pour l'usager, entre le dépôt en mairie, la fabrication par le centre de fabrication à Lognes et la réception de sa CNI en mairie, est estimé à 54 jours pour une demande de renouvellement, et à 74 jours pour une demande de perte/vol et création. Il est donc inutile de saisir La Préfecture pour connaître l'état d'avancement d'une demande déposée après le 22 janvier pour une demande de renouvellement, et après le 2 janvier pour une demande de perte/vol et création : Aucune réponse ne sera apportée.

En cas d'impératif pour les vacances ou les voyages scolaires, veuillez vérifier la date de validité de votre carte d'identité et prendre les dispositions nécessaires avant la réservation de votre voyage. Nous vous rappelons que les cartes d'identité délivrées après le 02/01/2004 sont automatiquement prolongées pour une durée de 5 ans pour les personnes majeures.

Avis coupures d'électricité

Afin d'améliorer la qualité de la distribution électrique, ERDF réalise des travaux sur la commune de Lissieu. Des coupures du réseau électrique sont prévues le vendredi 10 avril entre 9h et 12h, le jeudi 23 avril 2015 entre 14h30 et 15h00, et le lundi 27 avril 2015 entre 09h00 et 09h30.

INFOS GRAND LYON LA MÉTROPOLE

GRANDLYON la métropole

Pourquoi les Lissiloises et Lissilois n'ont pas voté aux élections cantonales pour élire des conseillers départementaux ?	Conformément à l'article L 3611-1 du code général des collectivités territoriales, la métropole de Lyon possède un statut particulier qui implique que sur son territoire il n'y aura plus de cantons ni de conseillers généraux. Les habitants de la future métropole ne voteront donc plus aux élections cantonales. Selon le décret n° 2014-267 du 27 février 2014, le nouveau département du Rhône quant à lui sera découpé en 13 cantons qui entreront en vigueur lors du prochain renouvellement général des assemblées départementales.
Le mode de scrutin de la métropole qui sera appliqué en 2020 est-il connu ?	Les conseillers métropolitains ont vocation à être élus par les citoyens. Toutefois, à titre transitoire, entre 2015 et 2020, ce sont les conseillers communautaires, élus au suffrage universel direct les 23 et 30 mars 2014, qui exerceront ces fonctions. A compter de 2020, un nouveau mode de scrutin s'appliquera. Il sera défini par ordonnance, comme le prévoit l'article 39 de la loi MAPAM.
Quel est le nom officiel de la Métropole au sens de la loi ?	Ni Métropole lyonnaise, ni Métropole de l'agglomération lyonnaise, ni Métropole européenne lyonnaise, ni Métropole du Grand Lyon, ni Euro métropole : le nom officiel est «Métropole de Lyon» et fait l'objet de l'article 26 de la loi MAPAM.

CITOYENNETE

Devenez citoyens volontaires du Conseil de développement de la Métropole de Lyon!
Cette instance consultative, instituée à la Métropole, est composée de citoyens, d'acteurs économiques, institutionnels et d'associations. C'est un espace de dialogue et de réflexion pour construire collectivement des propositions sur des politiques publiques. Mais c'est également un lieu de croisement des engagements civiques (réseaux professionnels, initiatives associatives ou citoyennes) pour les valoriser, les mettre en relation et leur donner envie de travailler ensemble.
Ses membres se renouvellent aujourd'hui et une quarantaine de citoyens volontaires seront tirés au sort. Vous avez jusqu'au 17 avril pour vous porter candidat.
Plus d'information et accès au formulaire de candidature sur le site : www.grandlyon.com

RUBRIQUE DIVERS

Brûlage des déchets

Il est rappelé par arrêté préfectoral que le brûlage à l'air libre d'ordures ménagères et de végétaux est interdit. Cette pratique peut être sanctionnée par une amende allant de 38€ à 450€.
Les déchets doivent être apportés en déchetterie.
Rappel : tout dépôt sauvage de déchets sur le domaine public est sanctionné par une amende de 160€.

Contre les cambriolages, les bons réflexes !

Protégez les accès.

Equipez vos portes d'un système de fermeture fiable.

Soyez prévoyants

Photographiez vos objets pour les recherches en cas de vol, et pour les assurances.

Soyez vigilants.

Fermez la porte à double tour, même si vous êtes chez vous.

Placez en lieu sûr et éloigné des accès vos bijoux, carte de crédit, clés de voiture, objets de valeur, (qu'ils ne soient pas visibles à travers les fenêtres).

Ne commettez pas d'imprudences.

Fermer vos volets en cas d'absence, même courte.

Ne laissez pas dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage….

En cas d'absence durable :

Prévenez la gendarmerie.

Ne laissez pas de message sur votre répondeur donnant vos dates d'absences.

Si vous êtes victimes d'un cambriolage :

Prévenez immédiatement la gendarmerie. Ne touchez à rien.

Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques. Privilégiez le recueil d'éléments d'identification (type véhicule, langage, signalement, vêtements…)

ET SURTOUT… EN CAS DE DOUTE SUR TOUS FAIT SUSPECT, N'HESITEZ PAS A APPELER LA GENDARMERIE, Tél n° 17.

Infos associations

CLUB AMITIÉS ET RENCONTRES

Le club « Amitiés et rencontres » de Lissieu organise du 22 au 27 juin 2015 un circuit en autocar Salzbourg-Bohême-Prague.

Prix par personne en pension complète : 685 € (hors boissons et 1er repas à la charge des participants à l'aller et au retour)
Assurance annulation (facultatif) : 27€
Renseignements :
Andrée Berger : 04 78 43 69 11
Evelyne Bergeron : 04 78 47 38 02
Henriette Sayagh : 04 78 47 02 59

LISSIEU INITIATIVE «CAISSES À SAVON »

Le 28 juin prochain l'association organise avec le comité Lyonnais de caisses à savon une manche du championnat de France 2015. Une caisse à savon est un véhicule pour enfant composé d'un châssis de 4 roues, de 2 axes dont un est mobile.

La première course de ces drôles de machines remonte en 1904 en Allemagne. Celles et ceux qui veulent participer en amateur petits et grands à cette descente sont invités à s'inscrire auprès des organisateurs.
Renseignements : 04 26 28 30 40

COLLECTE SAISONNIÈRE DES DÉCHETS VERTS

Dates des collectes de déchets verts sur Lissieu
Samedi 21 mars, samedi 4 avril, samedi 18 avril, samedi 2 mai, samedi 16 mai, samedi 30 mai

Horaires :

de 10h à 13h et de 13h30 à 16h30

Lieu de la collecte :
Parking du Centre Technique Municipal, 7 route de Limonest, 69380 Lissieu.

Conditions d'accès :
Accès gratuit, réservé aux particuliers résidant sur le territoire de la métropole de Lyon

Déchets acceptés :
Tous les déchets végétaux sont acceptés : tonte de pelouse, taille de haies, branchages, feuilles mortes.

Du nouveau sur le WEB : le nouveau site de Lissieu !

En tapant www.lissieu.fr sur votre navigateur, vous découvrirez celui que l'on attendait depuis longtemps, le nouveau site WEB de Lissieu !

Désormais, d'un simple clic, vous avez accès à toute l'information pratique et utile de votre commune : l'actualité, les manifestations culturelles ou sportives, les informations pratiques (écoles, associations, commerces, services municipaux…). Vous pouvez même télécharger tous les documents officiels dont vous avez besoin (demandes de passeport, renouvellement de carte d'identité, demandes de travaux...).

Pensez bien à vous inscrire sur la rubrique NEWS pour recevoir notre e-newsletter qui vous informera des dernières actualités de notre commune !

Infos culture

Les spectacles de la saison culturelle 2014-2015 sont terminés ! La commission culture vous remercie d'avoir été toujours plus nombreux pour ces moments de partage, d'émerveillement et de convivialité !
Notez dès à présent la date du *samedi 12 septembre* pour la présentation de la saison culturelle 2015-2016

CINÉMA / À PARTIR DE 6 ANS — 18h00

◀SAMEDI 25 AVRIL▶

«SHAUN LE MOUTON» *réalisé par Mark Burton, Richard Starzak*

Shaun est un petit mouton futé qui travaille, avec son troupeau, pour un fermier myope à la ferme Mossy Bottom, sous l'autorité de Bitzer, chien de berger dirigiste mais bienveillant et inefficace. La vie est belle, globalement, mais un matin, en se réveillant, Shaun se dit que sa vie n'est que contraintes. Il décide de prendre un jour de congé, avec pour cela un plan qui consiste à endormir le fermier. Mais son plan fonctionne un peu trop bien et il perd rapidement le contrôle de la situation. Une chose en entraînant une autre, tout le troupeau se retrouve pour la première fois bien loin de la ferme et plus précisément : dans la grande ville. Mais comment un mouton peut-il survivre en ville ?

Durée : 1h25

20h30

«FAST AND FURIOUS 7», *réalisé par James Wan*

Dominic Toretto et sa "famille" doivent faire face à Deckard Shaw, bien décidé à se venger de la mort de son frère.

Durée: 2h20

Tarif normal : 6.10€ - tarif réduit (- 18 ans) : 5.10€
tarif réduit (- 14 ans) : 4€

SAMEDI 30 MAI : JOURNEE DES TALENTS

Vous aimez chanter, jouer de la musique, etc. et vous souhaitez vous produire sur scène ? Prenez contact avec la commission culture au 04 78 47 60 35. Le Lissiaco ouvre ses portes le 30 mai 2015, journée qui sera dédiée à la création artistique locale et à la pratique amateur du spectacle.

DATES À RETENIR

AVRIL

- **Samedi 25 avril**

Au Lissiaco, Séances de cinéma
18h : Shaun le Mouton
20h30 : Fast & Furious 7

MAI

- **Lundi 25 mai**

16h, au Lissiaco : Spectacle du Conservatoire de Limonest « Entre chien et loup », pièce de théâtre.

- **Samedi 30 mai**

Au Lissiaco : La journée des talents locaux

- **Dimanche 31 mai**

Vente de Paëlla par l'ASCMO Basket

JUIN

- **Dimanche 28 juin**

Course de caisse à savon par Lissieu Initiatives

BRÈVES DE LISSIEU 2015.
Impression 3d imprimerie. Tirage 1500 ex.
sur du papier 100% recyclé. Distribution Mairie.